

MAIRIE DE

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LE GEL du 7 et 8 AVRIL 2021

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du

À PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT

Le 19/10/21

Le Maire



Jacques REIX

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.